

COMMUNE DE CHAPAREILLAN
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	18
Votants	19

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2023

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

Présents : Martine VENTURINI, Emmanuelle GIOANETTI, Fabrice BLUMET, Annalisa DEFILIPPI, Roland SOCQUET-CLERC, Valérie SACLIER, Gilles FORTE, Sylvie THOME, Yann LIMOUSIN, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, Jean MIELLET, Olivier BOURQUARD, Bruno BERLIOZ, Nathalie UCHET, René PORTAY, Didier CHARAMELET, Julie BOUILLOZ.

Absents et Excusés : Gisèle MOTTA (pouvoir à Annalisa DEFILIPPI), Malika MANCEAU, Franck SOMMÉ, Christopher DUMAS, Suan HIRSCH.

OBJET : BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE n° 2
68 – 19/12/2023

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Gilles FORTE, 6^{ème} adjoint.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte la décision modificative suivante du budget communal :

FONCTIONNEMENT

RECETTES	DEPENSES
74 DOTATION ET PARTICIPATIONS : (+ 12 000,00)	<i>Chapitre 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (+ 8 500,00)</i>
741121 Dotation de solidarité rurale : + 8 300	6541 Créances admises en non-valeur : + 3 500,00
7478211 Etat : + 3 700,00	6558 Autres contributions obligatoires : + 5 000,00
	<i>Chapitre 68 – DOTATION AUX PROVISIONS (+ 3 500,00)</i>
	6817 Dotation aux dépréciations des actifs circulants : + 3 500,00
TOTAL : + 12 000,00	+ 12 000,00

INVESTISSEMENT

RECETTES	DEPENSES
<i>Chapitre 45 COMPTABILITÉ DISTINCTE RATTACHÉE (+ 80 000,00)</i>	<i>Chapitre 45 – COMPTABILITÉ DISTINCTE RATTACHÉE (+ 80 000,00)</i>
4582 2 Opérations sous mandat n°2 – recettes : + 80 000,00	4581 2 Opérations sous mandat n°2 – dépenses : + 80 000,00
4582 3 Opérations sous mandat n°2 – dépenses : + 0,00	4581 3 Opérations sous mandat n°2 – dépenses : + 0,00
TOTAL : + 80 000,00	+ 80 000,00

Mandat n°1 : (Opération soldée)

Mandat n°2 : procédure de péril maison VEAU

Mandat n°3 : procédure de péril BOURGEAT/DRILLAT

Le conseil municipal adopte à 15 voix pour et 4 contre Jean MIELLET, Olivier BOURQUARD, Bruno BERLIOZ, Didier CHARAMELET

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME

Affiché le : **21 DEC. 2023**Martine VENTURINI
Maire